

# VILLE DE TOURNAI

## Procès-verbal du Conseil communal conjoint avec le Conseil du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) du 1<sup>er</sup> décembre 2014

---

### Présents :

Conseil communal : M. P.-O. DELANNOIS, Echevin délégué à la fonction maïorale-Président de l'assemblée  
M. R. DELVIGNE, Mme L. DEDONDER, M. P. ROBERT, Mme L. LIENARD, MM. A. BOITE,  
T. BOUZIANE, Echevins;  
Mme R. DESENCLOS-LECLERCQ, MM. J.-M. DE PESSEMIER, A. PESIN, C. MICHEZ,  
Mme M.-C. LEFEBVRE, M. G. LECLERCQ, Mme M. WILLOCQ, MM. J.-L. VIEREN, B. MAT,  
Mme H. CLEMENT-COUPLET, M. J. DEVRAY, Mme S. LIETAR, MM. B. LAVALLEE,  
G. HUEZ, E. VANDECAVEYE, Mmes C. GUISET-LEMOINE, B. DEWAELE, H. LELEU,  
L. BARBAIX, D. CLAEYSSENS, MM. X. DECALUWE, L.-D. CASTERMAN, L. COUSAERT,  
Mme C. LADAVID, MM. A. MELLOUK, G. DENONNE, Conseillers communaux;  
M. T. LESPLINGART, Directeur général adjoint

- Conseil du Centre public d'Action sociale : Mme R. DESENCLOS-LECLERCQ, Présidente;  
MM. B. LEFEBVRE, J.-P. CABY, Mmes I. DESCHAMPS, M.-L. COLIN,  
M. D. LAMBRICKX, Mmes S. DESCARPENTRY, J.A. DEBOUVERIE-  
VANDECAVEYE, M. F. SCHILLINGS, Conseillers du Centre public  
d'action sociale;  
M. Luc LEROY, Directeur général

### Excusés:

- Conseil communal : M. R. DEMOTTE, Monsieur l'Echevin V. BRAECKELAERE, Madame et Messieurs les  
Conseillers J.-M. VANDENBERGHE, M. C. MARGHEM, D. SMETTE, J.-L. CLAUX et  
Monsieur le Directeur général D.COUPEZ

- Conseil du Centre public d'action sociale : Mesdames les Conseillères M.-H. BERTON, J. FONTAINE

### **SEANCE PUBLIQUE**

Le Conseil communal conjoint à la Ville et au Centre public d'Action sociale (C.P.A.S.) s'est réuni sur convocation du Collège communal remise à domicile le jeudi 20 novembre 2014.

Monsieur le Directeur général D.COUPEZ, absent, est remplacé par Monsieur le Directeur général adjoint T.LESPLINGART, conformément à l'article L1124-17 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** préside la séance.

La séance est ouverte à 18 heures 41 par Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** qui demande à l'assemblée conjointe d'excuser ce léger retard.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil conjoint du 9 décembre 2013.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** dépose sur le bureau du Conseil communal le procès-verbal de la séance conjointe du 9 décembre 2013, en rappelant que si aucune observation n'est formulée au cours de la présente séance, il sera considéré comme adopté.

2. Synergies Ville/Centre public d'action sociale (CPAS). Marchés publics conjoints et actions communes réalisés en 2014.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** donne lecture du rapport introductif :

" Mesdames, Messieurs,

L'article 26 bis paragraphe 5 de la loi organique des Centres publics d'action sociale impose de présenter un rapport des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre public d'action sociale.

Voici ce rapport :

**Marchés conjoints Ville - Centre public d'action sociale (CPAS)**

La collaboration entre l'administration communale et le CPAS en matière de marchés conjoints s'est poursuivie en 2014.

Les marchés publics relatifs aux agendas, à la téléphonie (communications), au carburant et au combustible (chauffage) et à l'acquisition de logiciels pour la comptabilité, les taxes, les traitements du personnel et la gestion des ressources humaines ont été ou seront passés conjointement.

- Marché de fournitures pour les agendas : marché passé le 25 août 2014 sur délibération du Bureau permanent (CPAS = pouvoir adjudicateur).
- Marché pour la téléphonie. Une réflexion commune a mené à un regroupement de la téléphonie fixe et mobile de l'administration communale et du CPAS en un marché conjoint qui sera passé d'ici la fin 2014.
- Marchés de fournitures pour le carburant et le gasoil de chauffage : valables 4 ans jusqu'au 30 septembre 2018. Les conventions régissant ces marchés ont été établies et approuvées en séance du 30 juin 2014. Les marchés ont été passés et l'approvisionnement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 chez les deux fournisseurs désignés.

- Marchés pour l'informatique (acquisition de logiciels pour la comptabilité, les taxes, les traitements du personnel et la gestion des ressources humaines) : les fournisseurs devraient être désignés d'ici la fin de l'année.
- Marché de la consultance pour les assurances (administration communale, CPAS, police, régie communale autonome stade Luc Varenne) passé en janvier 2012 et valable 4 ans jusqu'au 31 décembre 2015.

Le Centre public d'action sociale a d'ores et déjà marqué son accord pour passer conjointement, en 2015, les marchés suivants :

- Vitrierie
- Matériel de menuiserie
- Matériel de quincaillerie
- Matériel de plomberie.

Des synergies entre les services de l'administration communale et du CPAS vont également être proposées, voire réalisées, notamment en ce qui concerne la fusion des services informatiques évoquée dans le schéma directeur informatique 2014-2018 présenté en séance du 30 juin 2014.

#### **Accords Ville – Centre public d'action sociale (CPAS)**

Au niveau des actions communes Ville - CPAS, quatre dossiers ont abouti à un accord :

- le marché de travaux (chauffage, sanitaire et électricité) pour un montant total de 49.422,93 € TVA comprise à l'Hôtel des anciens prêtres (propriété du CPAS) approuvé en séance du 30 juin 2014 : les locaux accueilleront momentanément les étudiants de l'académie des Beaux-Arts (cours du soir) dont le bâtiment rue de l'Hôpital Notre-Dame doit être entièrement rénové.
- la mise à disposition de la Ville de l'aire de stationnement située devant le bâtiment de Choiseul (propriété du CPAS) : afin que les nombreux navetteurs et particuliers puissent continuer à stationner leur véhicule sur le terrain donnant accès au bâtiment de Choiseul, une convention de mise à disposition a été conclue entre le CPAS et la Ville. Dans la continuité de cette convention et dans le but d'éviter toute dégradation, cette dernière a établi un règlement d'ordre intérieur régissant le stationnement.
- la mise à disposition de la Ville d'un terrain appartenant au CPAS pour l'installation de la station météorologique de l'école communale de VEZON : convention de commodat qui organise cette mise à disposition à titre gratuit et à durée indéterminée.
- le nourrissage des anatidés du jardin de la Reine (propriété de la Ville) par les résidents du home Valère Delcroix pour lequel la Ville et le Centre public d'action sociale ont défini leurs responsabilités respectives dans une convention : notamment la fourniture du grain, la surveillance des résidents qui distribuent la nourriture et l'assurance."

Madame la Conseillère communale ECOLO, **C. LADAVI**D, est ensuite invitée à s'exprimer sur ce point :

" Nous ne pouvons que déplorer le contenu des accords de 2014 qui sont, pour le moins, maigres et anecdotiques compte tenu de la gravité de la situation financière du CPAS. En effet, ces accords portent sur un aménagement temporaire et urgent de l'hôtel des anciens prêtres pour l'académie des Beaux-Arts, sur la mise à disposition du parking de Choiseul pour des navetteurs, sur la mise à disposition d'un bout de terrain du CPAS pour l'école de Vezon et sur le nourrissage des anatidés du jardin de la Reine par des résidents du home Valère Delcroix.

Les projets conjoints pour 2015 semblent un peu plus ambitieux et il était temps dirons-nous.

Mais pour nous, cela ne suffit pas. Qu'attend-on pour fusionner les régies de travaux du CPAS et de la Ville, pour créer une réelle centrale d'achats commune par exemple et ne pas se contenter de quelques achats groupés ?

D'autre part, où se trouve le plan stratégique du CPAS ? Il faut éponger un déficit de près de 2.500.000,00 € et nous ne voyons pas de plan stratégique.

Nous demandons beaucoup plus de transparence sur les mesures qui vont être prises pour permettre aux conseillers du CPAS et communaux de décider en connaissance de cause. Il semble que tout soit déjà négocié entre la Ville et le CPAS, mais sans une réelle concertation préalable avec l'ensemble des conseillers. Nous pensons aussi que ce plan doit être élaboré à partir d'un diagnostic de l'offre de services disponibles à Tournai. Or, ça ne semble pas être le cas.

Et les travailleurs dans tout ça ? Où en est le plan de licenciement, parce que c'est de ça dont il est question aujourd'hui ? Les travailleurs du CPAS sont en insécurité permanente. Seront-ils concernés par ce plan ? A ce jour, ils ne peuvent obtenir des informations qu'en lisant la presse. Est-ce bien normal ? Il nous semble qu'il est temps de lever le voile sur les dispositions prises."

L'avis de la Conseillère communale cdH, **H. CLEMENT-COUPLET**, reprend celui de la Conseillère communale ECOLO, C. LADAVID. Elle précise que "le document est vide, creux et sans intérêt par rapport à la situation grave que traverse le CPAS actuellement."

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** répond comme suit à ces interventions :

" Vous dire que la situation du CPAS est florissante, ce serait vous mentir. Ce que je veux dire, c'est que le Conseil de l'action sociale, sous le contrôle de Madame la Présidente, a adopté une série de pistes de réflexion pour l'année à venir, voire les années à venir. Ces réflexions ont été portées à la connaissance des chefs de service aujourd'hui. A la demande de la Centrale générale des services publics (CGSP), nous avons organisé une réunion en urgence avant la séance conjointe. Une série de pistes seront données aux syndicats lorsque nous les rencontrerons la semaine prochaine. Laissez-nous un peu de temps. L'avenir n'est pas rose. Des mesures devront être prises."

### 3. Schéma directeur informatique. Etat d'avancement en relation avec le service informatique du CPAS.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** donne lecture du rapport introductif :

" Mesdames, Messieurs,

Se fondant sur le programme stratégique transversal (PST), le schéma directeur informatique 2014-2018 de la Ville se base également sur les recommandations de l'audit informatique externe réalisé en mars 2012.

Ont été ajoutées à cela les actions identifiées par le nouveau responsable du service informatique en poste depuis le 8 avril 2014.

Ce schéma directeur informatique a pour finalité de définir les objectifs du service informatique et les projets de mise en œuvre pour répondre aux orientations et besoins de la Ville et du Centre public d'action sociale.

Nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à prendre connaissance de l'état d'avancement du schéma directeur informatique 2014-2018 qui a déjà fait l'objet d'une mise à jour en corrélation avec le rapprochement des deux services informatiques Ville et CPAS."

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** précise au surplus qu'un dossier sera présenté par urgence au Conseil communal qui suivra en vue de fixer une nouvelle procédure dans le cadre du marché conjoint Ville/CPAS portant sur l'acquisition et la maintenance d'une solution logicielle pour la comptabilité et les taxes, suite à la non-attribution de ce marché. Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale invite M. CASTIAUX, responsable du Service informatique de la Ville, à expliquer la situation brièvement.

M. **CASTIAUX** donne les explications suivantes :

" Le problème rencontré à propos de ce marché concerne son estimation. C'est un marché très fermé. Nous n'avons reçu qu'une seule offre. Une seule société propose en effet une solution complète pour la comptabilité Ville/CPAS. La concurrence n'intervient donc pas beaucoup. Nous nous situons à 25-30 % au-dessus des estimations. Par rapport au cahier des charges, des pistes d'économies sont possibles. Des réductions de coût le sont également. Malheureusement la procédure du marché public est l'appel d'offre ouvert. Cette procédure ne permet pas de négocier la seule offre qui a été reçue. Nous sommes donc contraints d'annuler le marché et d'entamer une procédure négociée, dans le seul but de réaliser des économies."

M. **CASTIAUX** prend ensuite la parole au sujet de l'état d'avancement du schéma directeur informatique.

" L'informatique de la Ville de Tournai et du Centre public d'action sociale sont à un moment crucial de leur évolution aussi bien au niveau interne (renouvellement de l'infrastructure technique, mise en place de nouvelles applications, modernisation des échanges au sein de l'administration et vers les partenaires externes,...) qu'au niveau des interactions avec les citoyens (nouveau site Web pour la Ville, souhait de faciliter les interactions avec l'administration, Wi-Fi urbain,...).

Le développement de l'informatique se fait désormais de manière conjointe entre les services informatiques de la Ville et du CPAS afin d'aboutir, à terme, à une fusion des deux services.

Le schéma directeur informatique décline en objectifs et en projets les orientations de la Ville de Tournai et du Centre public d'action sociale. Il a donc pour but d'identifier, de qualifier et de préparer la mise en

œuvre des initiatives stratégiques, de nature informatique et organisationnelle, qui devront être menées dans les années à venir pour développer le système d'information de manière cohérente et efficiente. Mis à jour périodiquement (au minimum une fois par an), ce SDI prend en compte l'évolution des orientations stratégiques, des besoins métiers et des technologies.

Les différentes actions à mener ont été identifiées suivant trois axes :

- organisation,
- infrastructure
- application.

Au niveau de l'organisation, il était nécessaire, dans un premier temps, d'identifier les rôles et responsabilités dans les deux services. Au CPAS, les départs des concepteurs des applications Cobol, un langage devenu obsolète et qui n'est plus utilisé, n'ayant pas vraiment été anticipés, il a fallu œuvrer rapidement en analysant le fonctionnement du service et en définissant les tâches qui pouvaient être reprises par les membres de l'équipe et celles qui devaient être externalisées. C'est dans ce contexte que deux personnes ont été engagées afin de palier le départ de deux collaborateurs. Un nouvel analyste développeur travaille au CPAS depuis fin novembre et un technicien débutera à la Ville en février 2015. D'autres actions ont été identifiées comme, sur un plan pratique, la mise en place d'un service desk initié tout d'abord à la Ville avec une période de test avant d'être étendu au CPAS, ceci devant être organisé dans l'optique d'un service informatique unique.

Sous le terme «organisation», il s'agit de tendre de plus en plus vers un maximum d'efficacité en interne grâce au développement de synergies ou de mutualisation entre les services informatiques de la Ville et du CPAS.

Par le terme «infrastructure», nous définissons aussi bien l'infrastructure matérielle (serveurs, PC, réseau, téléphonie...) que les applications permettant au service informatique de remplir sa mission (logiciel de gestion du parc, base de connaissance interne, logiciel de service desk, logiciel de prise de contrôle à distance...). Afin de garder une bonne maîtrise des coûts, les solutions gratuites, pour autant qu'elles répondent aux besoins, seront privilégiées.

Les choix technologiques d'infrastructure posés récemment à la Ville suite à l'audit sont conformes aux standards d'infrastructure moderne (investissement dans des châssis à lames, virtualisation des serveurs...) et doivent être poursuivis et finalisés.

Pour la fin de l'année 2014, l'infrastructure serveurs et réseau devrait être complètement renouvelée.

Au CPAS, la majorité des serveurs sont couverts par un contrat de garantie et la virtualisation sur des châssis à lames devra être envisagée lors du remplacement des serveurs (2016).

Actuellement, aucun inventaire «officiel» du parc informatique n'est disponible à la Ville. Le CPAS utilise l'outil d'inventaire automatique OCS Inventory NG. Cette solution sera également installée sur l'infrastructure de la Ville.

Comme préconisé par l'audit, un outil de gestion de parc informatique doit être mis en place.

Pour la Ville, le parc des PC a été racheté en 2012 en fin de leasing. Très vieillissant, il est actuellement en cours de remplacement.

Le CPAS a opté, lui, pour un remplacement cyclique des PC. 40 PC sur un total de 120 sont remplacés chaque année pendant trois ans (ils l'ont été en 2014), la quatrième année étant dévolue à d'autres investissements.

L'axe «application» reprend les actions relatives aux évolutions des applications métiers et transversales. Les éléments influant sur l'évolution ou la création d'une application métier sont multiples et variés. Ils doivent, en tout premier lieu, répondre aux besoins du métier et de ses «évolutions imposées » par des modifications de lois et/ou de stratégies.

L'un des gros chantiers au niveau des applications sera de remplacer progressivement les applications écrites en Cobol. Dans ce cadre, une attention toute particulière devra être apportée à la reprise des données existantes et aux flux de données existant entre les applications. Ce chantier, de par l'importance des applications concernées (gestion de la paie, comptabilité, taxation), constitue un risque majeur pour la Ville de Tournai et le CPAS dans les mois à venir.

Pour certaines applications, nous avons recours à l'intercommunale IMIO (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle), à laquelle nous avons adhéré en novembre. Cette intercommunale a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux pouvoirs locaux, des produits et services sans marché public. Elle peut, d'autre part, jouer le rôle de centrale d'achat, de conseil et d'audit.

Trois applications proposées par IMIO (Plonemeeting pour le Collège et le Conseil communal, ATAL pour la gestion des travaux ainsi qu'un logiciel de gestion du programme stratégique transversal) ont été identifiées comme les meilleures solutions par les services concernés.

Concrètement, certains projets Ville/CPAS ont déjà pris forme. Une première expérience de marché conjoint a été réalisée avec le logiciel comptabilité (Ville/CPAS) et taxes (Ville). Le démarrage en implantation est prévu début mars 2015 et le démarrage en production pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Autre marché conjoint Ville/CPAS, l'achat du logiciel gestion de la paie et des ressources humaines qui devrait se concrétiser à court terme.

Retenu par la Ville, le logiciel permettant la gestion du patrimoine et des travaux sera mis en place d'ici la fin de l'année et opérationnel début 2015. Son opportunité pour le CPAS est à l'étude.

Un autre nouveau logiciel sera utilisé par la Ville pour l'organisation et les dossiers du Collège et du Conseil communal (démarrage début 2015). La gestion du programme stratégique transversal sera également informatisée l'an prochain.

Concernant le CPAS, l'analyse des solutions informatiques pour la gestion des maisons de repos est actuellement en cours. Il faudra, d'ailleurs, envisager rapidement, après la mise en place des logiciels de comptabilité et de gestion, le remplacement des autres applications Cobol du CPAS : loyers/logements, gestion des crèches (la Ville est également concernée), marchés publics et service social.

En résumé, engagés aujourd'hui dans un processus de synergie, les deux services informatiques de la Ville et du CPAS avancent bien, même si ça n'est pas toujours de manière très visible, mais il s'agit de gros chantiers, ceci expliquant cela."

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** constate que des synergies se mettent en place à ce niveau. Des pistes d'économies sont envisagées en vue de réduire les coûts.

#### 4. Evolution de la législation sur le chômage. Conséquences sur les Centres publics d'action sociale (CPAS). Information.

Madame la Présidente du CPAS présente M. Nicolas SERVAIS, directeur de l'Office national de l'emploi (ONEm) à Mouscron, qui a accepté de remplacer sa collègue de Tournai, souffrante, pour présenter ce point.

M. **SERVAIS** propose à l'assemblée d'examiner la réforme du chômage en abordant cinq points en particulier :

- l'allongement du stage d'insertion professionnelle
- l'octroi des allocations, limité dans le temps
- la prolongation possible
- le contrôle semestriel de la recherche active d'emploi
- le stage de transition.

##### **1) L'allongement du stage d'insertion professionnelle.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le stage d'insertion (ou stage d'attente) est passé de 233 jours à 310 jours. Par ailleurs, le travail d'étudiant ne prolonge plus le stage d'insertion.

Les journées de travail étudiant, après le 31 juillet qui suit la fin des études, sont prises en considération pour le stage d'insertion.

##### **2) Limitation des allocations d'insertion dans le temps**

Le crédit d'allocation est de 36 mois.

Pour les cohabitants, l'épuisement du crédit est immédiat (1<sup>er</sup> janvier 2012).

Pour les chefs de ménage, les isolés et les cohabitants privilégiés, l'épuisement du crédit se fait à partir du premier jour du mois qui suit le 30<sup>ème</sup> anniversaire.

Le changement de situation familiale entraîne l'extinction ou la renaissance immédiate du droit.

##### **3) Prolongation / droits additionnels**

En cas d'admission sur base des études, le crédit de 36 mois peut être prolongé dans les cas suivants :

- occupation à temps plein comme travailleur salarié
- interruption de carrière de crédit temps
- exercice d'une profession indépendante
- jusqu'à 2 ans maximum, si le médecin de l'ONEM constate une inaptitude permanente au travail de 33 %
- jusqu'à 2 ans maximum, pendant la durée du suivi par un assistant social du FOREM.

Si au moment théorique de fin de droit, une dispense est accordée pour reprise d'études, de formation ou une occupation à temps partiel avec maintien des droits ou A.G.R. (allocation de garantie de revenus), les allocations sont maintenues jusqu'à la fin de la dispense ou de l'occupation à temps partiel.



#### 4) Le stage de transition

Le stage de transition est un stage qu'un jeune peu qualifié peut suivre dans une entreprise, une ASBL ou un service public. Il permet au stagiaire de faire connaissance avec le marché de l'emploi. La durée du stage de transition est de 3 mois minimum et de 6 mois maximum. L'employeur paie une prime mensuelle de 200,00 €. L'indemnité n'est pas soumise aux cotisations sociales.

Le stagiaire reçoit, en plus de l'indemnité mensuelle de 200,00 € de l'employeur, une allocation de stage à charge de l'ONEM.

#### 5) Contrôle semestriel de la recherche active d'emploi

Tous les six mois, les bénéficiaires d'allocations d'insertion doivent prouver qu'ils recherchent un emploi. En cas d'évaluation négative, il y a perte du droit pendant six mois et, donc, intervention possible du CPAS dans certains cas (chefs de ménage et isolés).

#### Qui pourrait perdre ses allocations de chômage à partir de janvier 2015 ?

Les bénéficiaires se trouvant dans les conditions suivantes :

- au moins 36 mois d'allocation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012
- cohabitant ordinaire
- chef de ménage.

Pour les chefs de ménage, isolés et cohabitants privilégiés, s'ils ont au moins 33 ans en 2015 (30 ans + 3 ans d'allocation).

L'estimation des chômeurs pour lesquels le droit viendrait à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2015, est la suivante à Tournai :

- chefs de ménage :	78
- isolés :	53
- cohabitants privilégiés :	0
- cohabitants ordinaires :	<u>166</u>
<b>Total :</b>	<b>297</b>

Il convient de noter que ces chiffres peuvent encore être influencés par des reprises de travail (qui prolongent le droit) ou des sorties vers le marché de l'emploi.

Une personne qui, par exemple, a travaillé six mois, gardera encore ses allocations pendant six mois. Les 297 personnes concernées ne perdront donc pas toutes le droit au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elles le perdront plus tard et d'autres ne le perdront peut-être pas si elles continuent à travailler.

Concernant l'activation du comportement de recherche d'emploi, trois cas de figure peuvent être envisagés :

- la DISPO classique
- la DISPO W
- la DISPO J.

La DISPO classique (pour les bénéficiaires d'allocations de chômage)

Le public cible est le suivant :

- tous les demandeurs d'emploi de moins de 55 ans bénéficiant d'allocations de chômage (admis sur base du travail)
- tous les demandeurs d'emploi de moins de 55 ans bénéficiant d'allocations d'insertion (admis sur base des études) qui ont reçu la lettre d'avertissement avant le 1<sup>er</sup> août 2012 et dont la procédure est toujours en cours.

Les évaluateurs sont uniquement les facilitateurs.

#### La DISPO W (W = code chômage pour les allocations d'insertion)

Le public cible est le suivant :

Tous les demandeurs d'emploi :

- ayant droit aux allocations d'insertion (= admis sur base des études)
- qui ont reçu la lettre la lettre d'information à partir du 1<sup>er</sup> août 2012
- qui n'ont pas de procédure DISPO classique.

Pour les premières évaluations, les évaluateurs sont les agents des agences locales pour l'emploi (ALE) et les facilitateurs, pour les évaluations définitives, ce sont les facilitateurs.

#### La DISPO J (jeunes en stage d'insertion professionnelle)

Le public cible est le suivant :

Tous les jeunes en stage d'insertion professionnelle qui pourraient avoir leur droit aux allocations d'insertion.

Les évaluateurs sont uniquement les facilitateurs.

Après avoir remercié M. SERVAIS pour son exposé, Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale, **P.-O. DELANNOIS**, invite les membres du Conseil conjoint à poser leurs questions.

Des explications sont données d'emblée par M. SERVAIS au sujet du crédit temps, suite à la question posée par Madame la Conseillère communale ECOLO, M.-C. LEFEBVRE.

Madame la Conseillère communale PS, **L. BARBAIX**, pose ensuite la question suivante :

" Logiquement, les 131 personnes qui vont perdre leurs allocations d'insertion devraient être convoquées par l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM) avant la fin de l'année. En fonction de l'avis de l'assistant social ou du conseiller qui transmettra le dossier à l'assistant social, il pourrait y avoir suspension, si des problèmes de santé sont constatés. Est-ce que vous collaborez avec le Forem à ce sujet ? Je suppose que oui. Est-ce qu'on saura rapidement combien de personnes bénéficieront d'une prolongation ?"

M. **SERVAIS** lui répond comme suit :

" En fait, le Forem n'a plus beaucoup de temps. Il lui reste un mois pour voir les personnes concernées. Le médecin de l'Onem a également moins d'un mois pour les rencontrer.

Nous avons des instructions précises de nos administrations : nous devons traiter ces dossiers en priorité. Mais il faut impérativement que le médecin ait vu ces personnes, qu'il se prononce et que le Forem les ait vus également.

Après le 31 décembre 2014, ce sera trop tard. Ces personnes auront perdu leurs allocations d'insertion."

La Conseillère communale PS, **L. BARBAIX**, constate qu'il y a donc deux poids, deux mesures. "Où faut-il les envoyer en priorité ?" Demande-t-elle. Que faut-il conseiller aux services sociaux ?

M. **SERVAIS** constate que le Forem de Mouscron s'occupe de ces personnes en priorité. La plupart ont déjà été vues.

Madame la Conseillère communale ECOLO, **M.-C. LEFEBVRE**, s'adresse ensuite à la Présidente du CPAS :

" Dans une interview, Philippe DEFEYT a estimé que les CPAS wallons auront besoin de 54 millions d'euros pour faire face à l'arrivée de personnes demandant le revenu d'intégration sociale au CPAS. Il a confirmé également que les CPAS wallons devaient recevoir 4 millions d'euros pour assurer cette aide mais qu'il n'avait rien vu venir. Je voulais savoir quelle procédure et quels moyens étaient prévus par le CPAS pour faire face à ces nouvelles arrivées ?"

La Présidente du CPAS, **R. DESENCLOS-LECLERCQ**, lui répond comme suit :

" En matière de subvention en tout cas, rien n'est prévu et rien n'est arrivé. Nous avons bénéficié d'une intervention supplémentaire de 5 % de l'autorité fédérale. C'est tout. Le nombre sera inférieur à ce que nous avons annoncé. C'est déjà une bonne chose. Mais nous avons reçu pas mal de personnes exclues du chômage en 2013 et en 2014 déjà."

Elle précise au surplus qu'il arrive fréquemment au CPAS d'accorder des aides ponctuelles à des familles, en matière d'énergie, de scolarité ou de soins médicaux.

Les estimations ne sont pas connues, poursuit-elle. Au départ, on nous avait annoncé un chiffre de 357 personnes. Mais on ne connaissait pas exactement la répartition entre les cohabitants, les isolés et les chefs de ménage."

Aucune observation n'ayant été formulée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la séance publique du 9 décembre 2013, ledit procès-verbal est approuvé.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P.-O. DELANNOIS** clôture la séance à 19 heures 20.

Par le Conseil communal :

Le Directeur général adjoint,

L'Echevin délégué à la fonction maïorale,

Thierry LESPLINGART

Paul-Olivier DELANNOIS

Par le Conseil du Centre public d'action sociale :

Le Directeur général,

La Présidente,

Luc LEROY

Rita DESENCLOS-LECLERCQ